

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER**

**REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2026_184**

Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par Le Vélo Club Cluses Scionzier en date du 31 août 2026.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant le Grand Prix du Faucigny le **Dimanche 6 Septembre 2026**,

Rue Achille Benoit et Rue Claude Ballaloud (de l'intersection avec la Rue Achille Benoit jusqu'au rond-point des Presles)

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison du Grand Prix du Faucigny, qui se déroulera le **Dimanche 6 Septembre 2026 de 8h30 à 17h30**, la Rue Achille Benoit et Rue Claude Ballaloud (de l'intersection avec la Rue Achille Benoit jusqu'au rond-point des Presles) seront fermées à la circulation.

ARTICLE 2 : La signalisation nécessaire fournie par les Services Techniques sera mise en place par les organisateurs de la course.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale et à Monsieur le directeur des Services Techniques responsable des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

A Scionzier, le 31/08/2026

